**PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE DU BENEFICIAIRE DE L’OCCUPATION DU PLAN D’EAU DE PANNECIERE A DES FINS TOURISTIQUES, SPORTIVES, HALIEUTIQUES ET CYNEGETIQUES**

Dans le cadre de sa mission de régulation du débit de la Seine et de ses principaux affluents en amont de Paris, le syndicat mixte EPTB SEINE GRANDS LACS est propriétaire et gestionnaire de quatre ouvrages d’une capacité globale de stockage de plus de 800 millions de m³, dont **le lac-réservoir de Pannecière, mis en service en 1949, établi sur la rivière Yonne, dans le département de la Nièvre (58).**

Outre l’exploitation hydraulique, le plan d’eau du lac de Pannecière et ses abords, font l’objet depuis de nombreuses années d’une occupation à des fins touristiques, sportives, halieutiques et cynégétiques qui a été consentie, par convention en date du 14 décembre 1987, au profit du Département de la Nièvre.Cette convention a fait l’objet de 2 avenants en 2001 et 2011 et a été récemment dénoncée.

L’EPTB souhaite donc se doter d’une nouvelle convention, pour une durée de 5 ans, en vue de la mise en œuvre du développement touristique du Lac de Pannecière. Il est précisé que cette convention ne portera pas sur la concession du droit de pêche et de la chasse au gibier d’eau sur le lac.

En application de l’ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, l’EPTB souhaite donc informer les candidats potentiels de cette démarche en précisant les conditions d’attribution suivantes :

* Le candidat devra s’assurer de la pleine association des acteurs locaux dans le modèle de développement touristique proposé ;
* Il devra faire la démonstration de sa capacité à préserver l’équilibre entre intérêts économiques et préservation de la qualité paysagère et écologique du site ;
* Il devra apporter à l’EPTB toutes les garanties nécessaires de compatibilité de ces installations avec les conditions d’exploitation du lac, telles que définies par le propriétaire.

Les candidats potentiels sont tenus de se faire connaitre d’ici le 30 novembre 2020 à l’adresse suivante :

[elise.laude@seinegrandslacs.fr](mailto:elise.laude@seinegrandslacs.fr)